Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt trois novembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le :
• 2/11/2009 pour l'affaire n° 2
• 12/11/09 pour les affaires n° 1 et 3 à 9
• 20/11/09 pour l'affaire n° 10

et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki.

Procuration : Mme ZETTOR Jacqueline a donné mandat à M. LESQUELIN J. Hugues - **Mme MEZINO Sylvaine** a donné mandat à Mme HEBERT Monique - **Mme RIVIERE Suzette** a donné mandat à M. MONDON René – **Mme JULLIEN Marie Josée** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. DENNEMONT J. Daniel - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Personnel communal
- Modification du tableau des emplois

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs comme suit :

Agents non titulaires

▪ Création d'emplois sur la base de la loi du 26 juillet 2005 et de la circulaire préfectorale du 8 septembre 2006

Mairie des Avirons

⇨ Agents en C.D.D.

• Adjoints administratifs de 2ème classe 02
(**1** de 30 H/semaine et **1** de 35 H/semaine)

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité, décide de créer les emplois tels que proposés ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif 2009.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons